

intention to change or to reduce in any way the role Her Majesty plays.

Secondly, the Government recognizes that the distribution of powers among federal and provincial governments is an essential part of the renewal of the Constitution.

The Government is prepared to begin the study of the distribution of powers at the same time as that of institutions and rights, and to give every aspect of the work a high and urgent priority. Discussions will begin at the meeting of First Ministers later this month.

However, the Government believes that proposals on institutions and rights can be dealt with more rapidly than the distribution of powers, and that action on the former should not be held up if prolonged discussion is needed to settle the latter.

The public hearings of the Task Force on Canadian Unity have provided a valuable forum in which ideas could be brought forward and discussed. The Government is therefore confident that the report of the Task Force will be an important contribution to the process of renewal.

In the course of the present Session, the Government will be introducing in Parliament a revised constitutional bill. With goodwill and flexibility on all sides, and with the shape of Canada's future at stake, the Government is confident that concrete progress will be achieved in the course of this Session.

Neither renewal of the federation nor the maturity of our national structure can be considered complete until the achievement of an amending procedure permits our Constitution to be vested finally and entirely in Canadian hands. In cooperation with the provinces, the Government will again address itself to that question in the new Session.

VI: Social Responsibility and Openness of Government

The Government reaffirms its view that a renewal of faith in Canada requires an active and informed Canadian public.

It is therefore intended to continue consultations with business and labour, private interest groups, and other levels of government.

In addition, you will be asked to consider proposals to increase public access to government information.

In the further promotion of open and efficient government, a proposal will be placed before you to provide for the review by Parliament of evaluations by the Government of major programs.

veiller à ce que le texte du projet de loi constitutionnel respecte cette intention. Le Gouvernement n'entend pas modifier ou diminuer de quelque façon que ce soit le rôle de Sa Majesté.

En second lieu, le Gouvernement reconnaît que la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux constitue un élément essentiel du renouvellement de la Constitution.

Le Gouvernement est disposé à entreprendre l'étude de la répartition des compétences en même temps que la question des institutions et des droits. Il est prêt à conférer le même caractère urgent et prioritaire à chacune de ces questions. On entamera des discussions en ce sens lors de la réunion des premiers ministres qui se tiendra à la fin du mois.

Le Gouvernement estime néanmoins que les questions concernant les institutions et les droits pourront se régler plus rapidement que celle du partage des pouvoirs et qu'il n'y a pas lieu de retarder les mesures qui peuvent être prises pour régler ces premières questions si un débat plus étendu est nécessaire pour régler le problème de la répartition des compétences.

Les audiences publiques du Groupe de travail sur l'unité canadienne ont donné à la population une excellente occasion d'exposer ses idées et d'en discuter. Voilà pourquoi le Gouvernement s'attend à ce que le rapport de ce Groupe de travail apporte une précieuse contribution au renouvellement de la fédération.

Au cours de la présente session, le Gouvernement saisira le Parlement d'une version révisée du projet de loi constitutionnel. Parce que l'avenir du Canada est en jeu, le Gouvernement est convaincu que des progrès tangibles seront réalisés au cours de cette session, si toutes les parties font montre de souplesse et de bonne volonté.

Notre fédération ne sera vraiment renouvelée et le pays n'aura atteint sa pleine maturité que lorsqu'une procédure d'amendement donnera finalement aux Canadiens pleins pouvoirs sur leur Constitution. Avec la collaboration des provinces, le Gouvernement tentera une nouvelle fois de s'attaquer à cette question lors de la nouvelle session.

VI. Responsabilité sociale et accès à l'information gouvernementale

Le Gouvernement réaffirme sa conviction qu'un renouveau de confiance en ce pays ne sera possible que si la population canadienne est engagée et informée.

Il a donc l'intention de poursuivre ses consultations avec les divers groupes de pression du milieu des affaires et du monde syndical, ainsi qu'avec les autres paliers de gouvernement.

Vous serez appelés à examiner des propositions destinées à accroître l'accès du public à l'information gouvernementale.

Pour favoriser plus d'ouverture et d'efficacité au sein du Gouvernement, on vous présentera une proposition prévoyant, dans le cas de certains programmes importants, l'examen par le Parlement de l'évaluation qu'en fait le Gouvernement.